



Chères clientes, chers clients,

Au terme du premier trimestre de l'année, nous faisons le point sur les dépôts récents des budgets de nos gouvernements de la CAQ au provincial et des Libéraux au fédéral. Également, nous ne pouvons pas faire fi des derniers événements de marchés allant de l'optimisme du début d'année, à l'incertitude des banques centrales et aux prévisions des différents analystes économiques. Les prochaines lignes vous permettront d'avoir notre avis sur ce que 2023 nous réserve.

Sommaire des budgets

Nous avons fait un sommaire des différents points présentés par les autorités gouvernementales lors du dépôt de leurs budgets respectifs qui auront, à notre avis, les plus grands impacts sur votre quotidien.

Fédéral

Transfert d'entreprise intergénérationnel : Le budget de 2023 propose de modifier les règles instaurées par le projet de loi C-208 sanctionné le 29 juin 2021. L'objectif de ce projet de loi était de faciliter les transferts intergénérationnels d'entreprises. Toutefois, les règles initiales instaurées par le projet de loi contenaient des mesures inadéquates. Afin de s'assurer qu'elles ne puissent s'appliquer que lorsqu'un véritable transfert d'entreprise intergénérationnel a lieu, le budget propose d'ajouter des conditions supplémentaires en fonction du type de transfert (immédiat ou progressif). Ces mesures s'appliqueraient aux transferts d'entreprises effectués à compter du 1er janvier 2024. À noter que le Québec n'a toujours pas de loi pour harmoniser ce changement au fédéral, mais les dernières modifications nous laissent croire que le provincial devrait arrimer ses politiques sous peu.

Améliorer les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) : Nous savons tous que la facture pour les parents qui envoient leurs enfants aux études post-secondaires ne cesse d'augmenter. Par le passé, le premier retrait fait au REEE était limité à un montant de 5000\$ de paiement d'aide aux études (PAE qui représente la part des subventions et profit du régime). La nouvelle mesure du gouvernement permet d'augmenter ce montant à 8000\$ pour les 13 premières semaines consécutives d'inscription pour les bénéficiaires à temps plein.

Soins dentaires : Le budget de 2023 propose d'élargir le Régime canadien de soins dentaires. Le régime couvrira les soins dentaires des Canadiens non assurés dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$, tandis que les personnes dont le revenu familial est inférieur à 70 000 \$ n'auront pas à payer de quote-part. Le régime commencerait à offrir une protection d'ici la fin de 2023 et sera

administré par Santé Canada, avec l'appui d'un administrateur de prestations tiers. Les détails sur la couverture admissible seront présentés plus tard cette année.

Provincial

Baisse d'impôt pour 2023 : Le gouvernement entend continuer de protéger le niveau de vie des Québécois et d'encourager leur participation au marché du travail en procédant à une baisse générale de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui permettra, dès cette année, de diminuer leur fardeau fiscal.

Ainsi, le budget 2023-2024 prévoit la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, soit :

- une baisse de 15 % à 14 % pour le premier taux d'imposition;
- une baisse de 20 % à 19 % pour le deuxième taux d'imposition.

Le montant total d'économie pourra donc atteindre un montant de 814 \$.

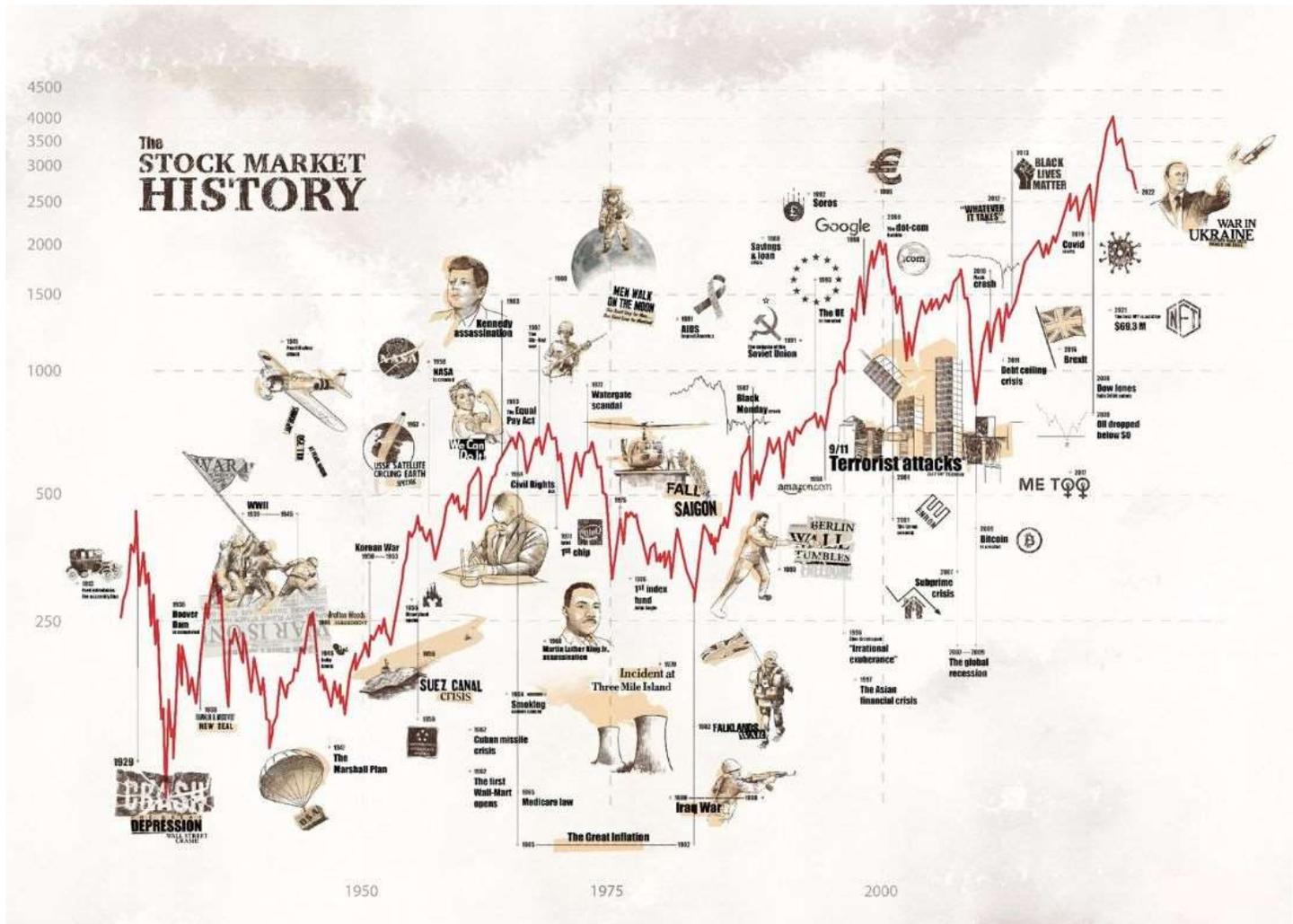
Modification à la RRQ : Les cotisations salariales versées au RRQ après le début du versement de la rente de retraite donnent droit au supplément à la rente de retraite de 0,66 % des gains cotisés l'année précédente. Afin de respecter les choix individuels des travailleurs, le RRQ sera modifié pour permettre un arrêt facultatif des cotisations aux bénéficiaires d'une rente de retraite de 65 ans ou plus. Cette cessation de cotisation sera applicable à la fois pour le salarié et pour l'employeur. De plus, le RRQ sera également modifié¹ afin que les cotisations au régime pour un salarié et l'employeur cessent d'être payées à la fin de l'année où le salarié atteint l'âge de 72 ans.

Avantage fiscal des fonds fiscalisés : Les fonds fiscalisés les plus connus sont ceux de la FTQ et de la CSN. Deux changements majeurs viendront affecter la pertinence d'investir ou non dans ce type de fonds :

- La période de détention minimale des fonds passera de 2 ans à 5 ans de manière progressive entre le 1^{er} juin 2024 et le 1^{er} juin 2026. D'un point de vue stratégique, il n'était pas rare que nous recommandions de cotiser 5000\$ / année à nos clients lorsqu'ils étaient à moins de 3 ans de leur retraite. L'objectif était de retirer les fonds le plus vite possible tout en bénéficiant du crédit d'impôt. Ce changement viendra nécessairement modifier notre approche vis-à-vis de ces fonds.
- Abolition du crédit d'impôt supplémentaire pour tout particulier qui aurait des revenus supérieurs à 112 655 \$. Un des grands avantages des fonds de la FTQ ou de la CSN était qu'ils donnaient droit à un retour d'impôt plus généreux qu'une cotisation REER régulière. C'est maintenant chose du passé pour les contribuables qui gagnent des revenus plus importants que le seuil établi par le gouvernement.

Politiques monétaires, crise bancaire, François Trahan : tempête ou beaux jours à l'horizon?

Après une année 2022 qui pourrait faire peur aux plus audacieux, il est normal de se demander si 2023 sera encore une fois une descente aux enfers ou si nous pourrions retourner à des temps de croissance soutenue. Avant de plonger dans l'analyse des données économiques récentes, voici un graphique qui démontre que l'incertitude géopolitique et économique est monnaie courante depuis 100 ans :



Source : <https://miltonfmr.medium.com/>

Vous serez d'accord pour dire que, peu importe la période qu'on regarde, il est facile d'entrevoir plusieurs éléments qui auraient pu mener à un chambardement de l'économie mondiale. Certaines périodes à court terme sont plutôt négatives, mais nous sommes toujours en territoire positif lorsqu'on regarde à long terme.

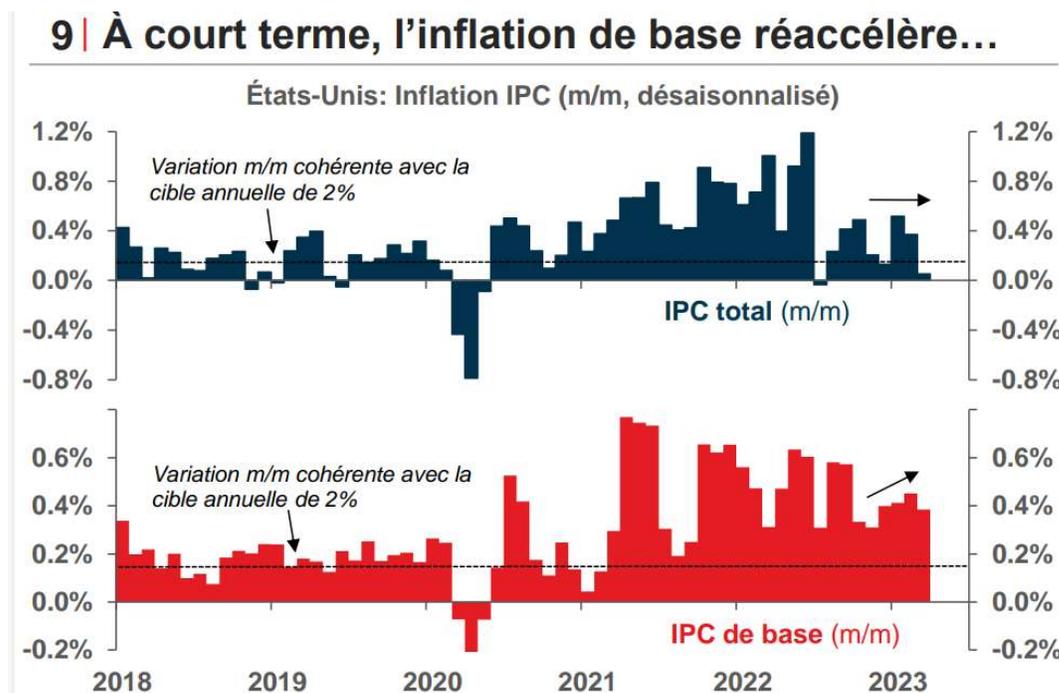
Le pivot des banques centrales

Nous avons mentionné à plusieurs reprises dans le passé que, bien que ces deux éléments soient intimement liés, la bourse et l'économie sont deux choses bien distinctes. Nous avons eu un excellent

exemple en 2022 alors que l'économie roulait au maximum pendant la très forte majorité de l'année et que le marché boursier a, de son côté, connu une déconfiture.

Alors, que regardons-nous pour 2023? La réponse est le pivot des banques centrales. En majeure partie, le marché est en attente de voir à quel point les taux devront être rehaussés en cours d'année pour calmer le jeu de l'inflation. Les banques centrales ont été attaquées de toutes parts par les différents acteurs économiques au cours des derniers mois pour avoir réagi trop tard sur le resserrement des allègements concédés pendant la pandémie. Leur réponse tardive a mené à la hausse des taux d'intérêt la plus drastique jamais enregistrée de l'histoire. La crainte d'aller trop loin dans la hausse de taux est réelle. Les intérêts plus élevés ont nécessairement un impact négatif sur la consommation et mènent à un ralentissement économique.

Le pivot des banques centrales est le moment où les taux d'intérêts croisent la courbe d'inflation. À ce moment, on peut s'attendre à ce que les banques centrales prennent une pause dans leur hausse de taux et nous pouvons même nous attendre à une baisse de ces mêmes taux dans un horizon de ± 12 mois. Selon les dernières données économiques sorties en avril 2023, l'inflation aux États-Unis a été de 5.2% et les taux d'intérêts à court terme sont à 5%. Nous sommes donc excessivement près de ce point d'équilibre. Un des éléments qui demeure à surveiller est l'inflation de base qui, elle, continue de croître tel qu'indiqué dans le graphique ci-bas :



Source : CIO Office

Donc, en général, nous allons dans la bonne direction. Par contre, nous ne sommes pas à l'abri de soubresauts à très court terme.

Crise bancaire

La faillite récente de la Silicon Valley Bank a ramené de très mauvais souvenirs sur Wall Street alors que la dernière banque à avoir fait défaut était Lehman Brothers qui lançait la grande crise financière en 2008. Est-ce que cette faillite peut avoir un effet négatif sur le marché? Oui. Est-ce que cette faillite peut amener un effet de contagion qui nous mènerait vers les bas-fonds que nous avons connus il y a plus de 10 ans? Hautement improbable. À court terme, nous avons vu toutes les entreprises des secteurs financiers dans le monde perdre de la valeur. Cette baisse est justifiée beaucoup plus par l'impulsivité des investisseurs que par un impact réel sur la solvabilité du secteur bancaire mondial. Nous ne nous attendons pas que cette crise qui touche une banque très nichée ait un impact significatif sur le reste de l'économie. Cependant, cela nous rappelle que le risque d'investir est bien réel et qu'une stratégie diversifiée nous permettra d'éviter des catastrophes.

François Trahan

Plusieurs d'entre vous ont vu les différentes entrevues que M. Trahan a donné dans les médias québécois au cours des dernières semaines. Sa vue apocalyptique du futur peut donner froid dans le dos au plus optimiste des investisseurs. Alors, comment se positionner face à ce marasme énoncé par un analyste reconnu de Wall Street? Notre approche consiste à faire état de la situation en utilisant plusieurs sources de données et en sondant l'avis d'une multitude d'acteurs économiques. M. Trahan fait partie des sources que nous suivons pour obtenir un pouls du marché. Nous savons également que la stratégie de placement qu'il tente de vendre à ses clients en est une qui mise sur la baisse du marché (Long-Short Strategy pour les initiés). Ainsi, bien que son avis ne peut être ignoré au vu de sa prolifique carrière, il ne représente pas notre seule source d'information. L'élément principal dans sa rhétorique qui fait défaut à notre avis est la certitude avec laquelle il appelle à l'apocalypse économique. En pratique, personne ne peut prédire avec certitude les mouvements boursiers et c'est encore plus vrai lorsqu'on parle à court terme. Par conséquent, nous devons être très prudent envers les spécialistes qui garantissent des mouvements importants à grande échelle dans un court laps de temps.

Notre approche se veut plus pragmatique et, bien que nos convictions d'investisseur soient grandes, chacune des positions prises dans nos portefeuilles se font dans un esprit de gestion du risque. Même l'entreprise avec le plus grand potentiel de gain ne prendra pas plus de place que celle qui est dans un secteur mature, puisque nous accordons une importance plus grande aux risques de perte qu'aux risques de gain. Nous gérons vos finances dans le but de limiter le plus possible les risques qui sont propres à votre situation individuelle.

Si vous entendez des commentaires sur la situation économique qui vous préoccupent, n'hésitez pas à communiquer avec nous à tout moment. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et nous assurer que votre plan est aligné avec vos besoins et vos objectifs financiers.

Encore une fois, nous vous remercions pour votre confiance et nous demeurons disponible pour toute question. N'hésitez jamais à communiquer avec nous pour vos dossiers de placements, assurance, fiscalité et planification successorale. Nous avons les experts à votre disposition pour vous aider.

**Yannick Gagnon, CPA,
CIM**

Conseiller principal en gestion de patrimoine & Gestionnaire de portefeuille

819 583-6035
yannick.gagnon@bnc.ca

Manon Royer

Associée en gestion de patrimoine

819 583-1322
manon.royer@bnc.ca

Audrey Pelletier

Adjointe

819 583-6035
audrey.pelletier@bnc.ca

Mélanie Charbonneau

Adjointe

819 583-6035
melanie.charbonneau@bnc.ca



Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine
3956 rue Laval, Bureau 100,
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2W9

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX). Les renseignements contenus aux présentes ont été préparés par le Groupe Conseil Gagnon, une équipe de la FBN. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de la FBN. Le présent document ne peut être reproduit que ce soit en totalité ou en partie. Il ne doit pas être distribué ou publié ou faire l'objet d'une mention de quelque manière que ce soit. Aucune mention des informations, des opinions et des conclusions qu'il contient ne peut être effectuée sans que le consentement préalable écrit de la FBN n'ait été à chaque fois obtenu.